

**ORGANISATION INDUSTRIELLE II
ECO 4539**

PROFESSEUR : GAMAL ATALLAH

HIVER 2020

Horaire du cours : Lundi 11h30 – 12h50
Jeudi 13h00 – 14h20
Salle : FSS 1005
Bureau : FSS 9024
Heures de bureau : Lundi 14h00 – 15h00
Téléphone : 613-562-5800 (1695)
Courriel : gatallah@uottawa.ca

DESCRIPTION OFFICIELLE DU COURS

Dans ce cours on étudie le comportement stratégique des firmes dans les marchés en concurrence imparfaite dans des cadres statiques et dynamiques en utilisant la théorie des jeux. Les sujets à l'étude incluent les mesures de concentration, les contraintes de capacité, l'incertitude et l'asymétrie d'information, l'oligopole avec et sans libre entrée, la concurrence séquentielle en prix et en quantités, la concurrence spatiale, la publicité informative et persuasive, les cartels et les stratégies de punition, les fusions horizontales et la politique de la concurrence, la dissuasion stratégique de l'entrée, le groupement de produits, l'innovation et la recherche & développement, les droits de propriété intellectuelle et les produits de réseau.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU COURS

Ce cours constitue une étude avancée de l'organisation industrielle. Durant le cours, les étudiant(e)s acquerront les outils nécessaires pour étudier des imperfections du marché telles que l'asymétrie d'information, l'incertitude, les externalités, et pour comprendre comment ces imperfections affectent les décisions des ménages et des entreprises. Plusieurs des modèles étudiés sont dynamiques, couvrant plusieurs périodes ou un horizon infini. Les modèles utilisent la théorie des jeux et prennent en compte le comportement stratégique des agents.

MANUEL

Belleflamme, P., et Peitz, M., *Industrial Organization: Markets and Strategies*, Cambridge University Press, 2015, Deuxième édition.

Notez que le manuel utilisé pour ce cours est en anglais.

ÉVALUATION

Examen intra I	15% ou 45%	10 février
Examen intra II	15% or 45%	12 mars
Examen final	40%	

Pour chaque étudiant(e), le meilleur intra comptera pour 45%, alors que le moins bon intra comptera pour 15%.

La date de l'examen final différé (avec certificat médical) est le 5 mai 2020 à 8h30.

CONTENU

Ch. 2	<i>Les firmes, les consommateurs et le marché</i> <u>Section:</u> 2.3
Ch. 3	<i>Concurrence statique imparfaite</i> <u>Sections:</u> 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2, 3.3.1, 3.4 <u>Exercices:</u> II.1, II.2, II.3, II.9, II.14
Ch. 4	<i>Aspects dynamiques de la concurrence imparfaite</i> <u>Sections:</u> 4.1.1, 4.2.2, 4.2.3 <u>Exercices:</u> II.6, II.17, II.19, II.21
Ch. 6	<i>Publicité et stratégies de marketing</i> <u>Section:</u> 6.2 <u>Exercices:</u> III.14, III.21
Ch. 14	<i>Cartels et collusion tacite</i> <u>Sections:</u> 14.1.1, 14.1.3, 14.2.1, 14.3.2
Ch. 15	<i>Fusions horizontales</i> <u>Sections:</u> 15.1, 15.2.1, 15.3.3 <u>Exercice:</u> VI.8
Ch. 16	<i>Le comportement stratégique des firmes établies face à l'entrée</i> <u>Sections:</u> 16.3.1, 16.3.2 <u>Exercices:</u> VI.13, VI.17

- Ch. 18 *Innovation et R&D*
Sections: 18.1, 18.2.1, 18.2.3, 18.3.1, 18.3.2
Exercices: VII.2, VII.3
- Ch. 20 *Marchés avec biens de réseau*
Sections: 20.2 (pp.587-596), 20.3
Exercice: VIII.3
- Ch. 19 *Propriété intellectuelle*
Section: 19.2.1
Exercice: VII.8
- Ch. 21 *Stratégies pour les biens de réseau*
Sections: 21.1, 21.2.1
Exercices: VIII.4, VIII.5
- Ch. 13 *Outils de marketing pour les biens d'expérience*
Sections: 13.1, 13.2.1

Politique concernant la présence en classe, la qualité de la langue et les retards dans la remise des travaux

La présence en classe est nécessaire pour bien réussir le cours.

Vous serez jugés sur la qualité de la langue, alors prenez les moyens nécessaires pour éviter les fautes d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation, d'impropriété des termes, etc.

Aucun retard dans la remise des travaux ne sera toléré, à moins de maladie ou autre raison sérieuse acceptée par le professeur. *Les retards non autorisés seront pénalisés.* Le règlement universitaire prévoit que l'absence à un examen ou à un test ou la remise tardive des travaux pour cause de maladie doit être justifiée au professeur par la présentation d'un certificat médical, sinon la personne sera pénalisée. La Faculté se réserve le droit d'accepter ou de refuser la raison avancée s'il ne s'agit pas d'une raison médicale. Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées.

Les étudiantEs excuséEs d'un examen doivent écrire un examen différé, sauf dans le cas d'un changement de pondération offert par le professeur. Le professeur peut refuser d'offrir un examen différé et, au lieu, offrir un changement dans la pondération des travaux qui restent dans le cours, pourvu que (i) ce changement de pondération est expliqué dans le syllabus et (ii) il satisfait à la règle du 25 pourcent (règlement scolaire 9.0) et à la règle de l'examen final.

L'étudiantE doit compléter le formulaire de demande DFR pour tout examen, y compris les examens de mi-session. Le formulaire se trouve en ligne à l'adresse suivante : <https://sciencessociales.uottawa.ca/etudiants/premier-cycle-formulaires> . Une fois le formulaire complété et les pièces jointes ajoutés (ex : certificat médical), il sera envoyé automatiquement à l'unité qui offre le cours. La demande doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables après la date de l'examen et doit satisfaire à toutes les conditions du Règlement scolaire 19.5 (<https://www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-scolaire-9-evaluation-des-apprentissages>).

Nous vous conseillons d'aviser votre professeur le plus tôt possible si une fête religieuse ou un événement religieux force votre absence lors d'une évaluation.

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web <http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>

Des ressources pour vous :

CENTRE DE MENTORAT DE LA FACULTÉ - <http://sciencessociales.uottawa.ca/mentorat/>

Le centre de mentorat de la Faculté des sciences sociales a comme objectif de prêter main-forte tant au point de vue scolaire que personnel aux étudiantes et étudiants de tous les programmes d'études de la Faculté, peu importe où ils en sont dans leurs programmes d'études.

Les raisons pour rencontrer un mentor sont diverses : échanger avec un étudiant qui en est à sa 3e ou 4e année d'études, avoir plus d'informations sur les programmes et services offerts à l'Université d'Ottawa, ou tout simplement améliorer ses méthodes d'étude (gestion du temps, prise de notes, préparation aux examens, etc.).

Le centre de mentorat est un lieu d'échanges sur les méthodes d'études et la vie à l'université. Et les mentors sont des étudiantes et étudiants d'expérience, formés pour répondre adéquatement à vos questions.

CENTRE D'AIDE À LA RÉDACTION DES TRAVAUX UNIVERSITAIRE - <http://sass.uottawa.ca/fr/redaction>

Au **CARTU**, vous apprendrez à comprendre et corriger vos erreurs et à bien rédiger de façon autonome. En travaillant avec nos conseillers en rédaction, vous pourrez acquérir les compétences dont vous avez besoin pour maîtriser la langue écrite de votre choix, améliorer votre réflexion critique, développer vos habiletés d'argumentation, connaître tout ce qu'il faut savoir sur la rédaction universitaire.

COUNSELLING ET COACHING - <http://sass.uottawa.ca/fr/personnel>

Le Service de counselling et de développement personnel peut vous rendre service de plusieurs façons. Nous offrons les types de counselling suivants :

- counselling personnel
- counselling de carrière
- counselling en méthodes d'étude

BUREAU DES DROITS DE LA PERSONNE - <https://www.uottawa.ca/respect/fr>

Mandat:

Assurer le leadership dans la création, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des procédures et des pratiques en matière de diversité, d'inclusion, d'équité, d'accessibilité et de prévention du harcèlement et de la discrimination.

Coordonnées :

1, rue Stewart (rez-de-chaussée, pièce 121) - Tél. : 613-562-5222 / Courriel : respect@uOttawa.ca

ACCOMMODEMENTS SCOLAIRES - <http://sass.uottawa.ca/fr/acces>

L'Université d'Ottawa a toujours tenté de répondre aux besoins des personnes ayant des troubles d'apprentissages ou toute autre limitation fonctionnelle permanente ou temporaire : surdité, handicap visuel, problèmes de santé physique prolongée, problème de santé mentale. Le Service d'accès et la communauté universitaire travaillent en collaboration pour vous offrir l'occasion de

développer et de maintenir votre autonomie ainsi que de réaliser votre plein potentiel tout au long de vos études universitaires. Un grand choix de services et de ressources vous sont offerts avec expertise, professionnalisme et confidentialité.

Si votre participation à la vie universitaire est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), vous devez alors faire connaître votre situation au service d'accès le plus tôt possible :

- en personne à [notre bureau](#)
- en ligne à <http://sass.uottawa.ca/fr/access/registration>
- par téléphone au 613-562-5976

Dates limites pour les demandes de mesures adaptées pour les examens :

- **Examens de mi-session, tests, examens différés** : 7 jours ouvrables avant la date de l'examen, du test ou de toute autre évaluation écrite (excluant le jour de l'examen).
- **Examens finals** :
 - 15 novembre pour la session d'automne
 - 15 mars pour la session d'hiver
 - 7 jours ouvrables avant la date de l'examen pour la session printemps/été (excluant le jour de l'examen)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE - <http://sass.uottawa.ca/fr/carrieres>

Le centre de développement de carrière vous offre une variété de services et de ressources en développement de carrière qui vous permettent de reconnaître et de mettre en valeur les compétences dont vous aurez besoin pour votre transition sur le marché du travail.

CENTRE DE RESSOURCES POUR ÉTUDIANTS -

<http://www.viecommunautaire.uottawa.ca/fr/ressources.php>

Les centres de ressources pour étudiants ont comme objectifs de répondre à une foule de besoins variés. Consultez la liste des centres.

Attention à la fraude scolaire !

La fraude scolaire est un acte commis par une étudiante ou un étudiant et qui peut fausser l'évaluation scolaire (c'est-à-dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tolérée par l'Université. Toute personne trouvée coupable de fraude est passible de sanctions sévères.

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque façon que ce soit;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées;
- Remettre un travail dont vous n'êtes pas, en tout ou en partie, l'auteur;
- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours.

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeurs et professeures permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

Pour plus d'information sur la fraude et les moyens de l'éviter, vous pouvez consulter la page web de la faculté offrant des conseils pour vos études et la rédaction de travaux universitaires à cette adresse : <http://sciencessociales.uottawa.ca/etudiants/premier-cycle/guide-redaction>

Vous pouvez également consulter la page web de la faculté recensant les documents d'information sur l'intégrité et le plagiat dans les travaux universitaires à cette adresse : <http://web5.uottawa.ca/mcs-smc/integritedanslesetudes/accueil.php>.

Vous pouvez également vous référer au guide étudiant sur l'intégrité : <http://web5.uottawa.ca/mcs-smc/integritedanslesetudes/documents/2011/integrite-dans-les-etudes-guide-de-l-etudiant.pdf>

La personne qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- recevoir la note « F » pour le travail ou le cours en cause;
- l'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études ;
- la suspension ou l'expulsion de la Faculté.

Vous pouvez vous référer au règlement I-14 à l'adresse suivante : <http://www.uottawa.ca/gouvernance/reglements-scolaires.html#r72>